



SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2018

Date d'envoi de la convocation : 21/09/2018

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 178

Nombre de votants : 202

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille dix huit, le **Judi 27 Septembre**, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 18 h 00 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etaient présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie, BARBÉ Stéphane, BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BELHOMME Jérôme, LEGENDRE Michel suppléant de BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléant de BRECY Rolande, BURNOUF Elisabeth, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CATHERINE Christian (jusqu'à 20h45), CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, CHOLOT Guy, LEBAS Louis suppléant de COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, CUNY Daniel (jusqu'à 21h12), DELAPLACE Henry, DELESTRE Richard (jusqu'à 20h35), DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean, DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, DUPONT Claude, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé (jusqu'à 21h10), FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline, GODAN Dominique, GODEFROY Annick (à partir de 18h36), GODIN Guylaine (jusqu'à 21h30), GOMERIEL Patrice, GOSELIN Albert (jusqu'à 21h12), GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GOUREMAN Paul (jusqu'à 21h12), GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUÉRIN Alain, HAIZE Marie-Josèphe, HAMELIN Jean, HAMON-BARBE Françoise (jusqu'à 21h10), HARDY René, Sylvie PROD'HOMME suppléante de HAYE Laurent, HEBERT Dominique, Bernard GIROUX suppléant de HENRY Yves, CATELAIN Pierre suppléant de HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Christiane, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine (jusqu'à 21h10), JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc (jusqu'à 22h), JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 21h10), LAMOTTE Jean-François, LAMOTTE Noël, LATROUITE Serge, LAUNOY Claudie (à partir de 18h30), LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LEBRUMAN Pascal, LECHEVALIER Guy, LECHEVALIER Michel, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph (jusqu'à son départ), LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry (jusqu'à son départ), LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Hélène, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LE GUILLOU Alexandrina suppléante de LETRECHER Bernard, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel,

Délibération n° DEL2018_152

MAIGNAN Martial, MARIE Jacky, MARTIN Serge, MARTIN Yvonne, MAUQUEST Jean-Pierre, LEGRET Sophie suppléante de MELLET Christophe, MELLET Daniel, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques (jusqu'à 20h42), PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (jusqu'à 20 h), PEYPE Gaëlle (à partir de 18h30), PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, , POUTAS Louis, PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, REVERT Sandrine, RODRIGUEZ Fabrice, ROUSSEAU Roger, ROUSSEL Pascal (jusqu'à 22h19), ROUSVOAL Camille (jusqu'à 20h35), SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles, SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès (jusqu'à 18h36 et à partir de 19h05), THEVENY Marianne (jusqu'à 21h10), TIFFREAU Danièle, TISON Franck (arrive en cours de séance), TRAVERT Hélène, VALENTIN Jean-Louis, VIGER Jacques (jusqu'à son départ), VILTARD Bruno (jusqu'à 20h42), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BAUDRY Jean-Marc à BARBE Stéphane, BROQUAIRE Guy à MAGHE Jean-Michel, BURNOUF Hervé à SOURISSE Claudine, D'AIGREMONT Jean-Marie à LECOQ Jacques, DELAUNAY Sylvie à LEPOITTEVIN Gilbert, GILLES Geneviève à CASTELEIN Christèle, GOLSE Anne-Marie à COQUELIN Jacques, HAMEL Bernard à DELAPLACE Henry, HAMELIN Jacques à DRUEZ Yveline, HAMON Myriam à LEMONNIER Thierry (jusqu'au départ de Thierry Lemonnier), HOULLEGATTE Jean-Michel à GOSSELIN-FLEURY Geneviève, LAGARDE Jean à JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAMORT Philippe à DESTRES Henry, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEQUILBEC Frédéric à ROUSVOAL Camille (jusqu'au départ de Camille ROUSVOAL à 20h35), MARGUERITTE David à BOURDON Cyril, MESNIL Pierre à REBOURS Sébastien, POTTIER Bernard à NICOLAI Michel, ROUXEL André à SEBIRE Nelly, TISON Franck à FAGNEN Sébastien (jusqu'à son arrivée), VIGNET Hubert à GESNOUIN Marie-Claude, GODEFROY Annick à GRUNEWALD Martine (jusqu'à 18h36), GODIN Guylaine à FAGNEN Sébastien (à partir de 21h30), FEUILLY Hervé à TIFFREAU Danièle (à partir de 21h10), HAMON-BARBE Françoise à DENIS Daniel (à partir de 21h10), HUET Catherine à ROUSSEL Pascal (à partir de 21h10), PELLERIN Jean-Luc à MARTIN Yvonne (à partir de 20 h), CATHERINE Christian à LAUNOY Claudie (à partir de 20h45), LALOE Evelyne à Luc Dufour (à partir de 21h10), ONFROY Jacques à FONTAINE Hervé (à partir de 20h42), THEVENY Marianne à Franck TISON (à partir de 21h10), VILTARD Bruno à Jacques LEPETIT (à partir de 20h42), JOLY Jean-Marc à SCHMITT Gilles (à partir de 22h), TAVARD Agnès à DUCHEMIN Maurice (entre 18h36 et 19h05).

Excusés :

BROQUET Patrick, CAUVIN Bernard, CHARDOT Jean-Pierre, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GIOT Gilbert, GUERARD Jacqueline, HUET Fabrice, LEVAST Jean-Claude, MARIVAUX Isabelle, MATELOT Jean-Louis, MAUGER Michel, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo, VARENNE Valérie, VILLETTE Gilbert, TARDIF Thierry.

Délibération n° DEL2018_152

OBJET : Signature de la convention financière 2018 du contrat de ruralité du Cotentin

Exposé

Le 31 août 2017, nous avons signé avec l'État le contrat de ruralité du Cotentin 2017-2020.

Ce contrat vise à accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire à travers des crédits destinés prioritairement au financement d'équipements.

Notre contrat se décline en 12 objectifs sur la base de 6 thématiques prioritaires : accès aux services publics et marchands et aux soins, revitalisation des centres bourgs, attractivité du territoire, mobilités locales, transition écologique et énergétique, cohésion sociale.

La maquette initiale recense 90 projets qui contribuent à la stratégie du Cotentin au titre du contrat de ruralité. Ces opérations sont listées en annexe 1 à la présente délibération.

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, nous signons chaque année une convention financière qui liste les actions à engager et détermine la participation financière de l'État.

Au titre de l'année 2017, première année du contrat, nous avons obtenu 413 515 € de DSIL «ruralité» et 1 775 313 € de DETR pour 37 projets.

Nous vous proposons aujourd'hui de signer la convention financière 2018 jointe en annexe 2, qui permettra d'accompagner 8 projets du territoire (6 communaux et 2 intercommunaux) avec un engagement de l'État à hauteur de 698 600 € (516 600 € de DETR et 182 000 € de DSIL «ruralité»).

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 27 juin 2017 approuvant les termes du contrat de ruralité pour le Cotentin,

Vu le contrat de ruralité du Cotentin en date du 31 août 2017,

Vu l'avis de la commission Développement des territoires,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 198 - Contre : 0 - Abstentions : 6) pour :

- **Autoriser** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer la convention financière annuelle 2018 du contrat de ruralité ainsi que toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dire** que le Président et le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.



LE PRÉSIDENT,

Jean-Louis VALENTIN

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 11/10/2018
et publication ou notification
du : 05/10/2018



PRÉFET DE LA MANCHE

CONVENTION FINANCIÈRE ANNUELLE RELATIVE AU CONTRAT DE RURALITÉ

ANNÉE 2018

ENTRE

Le Préfet du département de la Manche

d'une part,

ET

La Communauté d'Agglomération du Cotentin représentée par son Président,
M. Jean-Louis Valentin

Les communes de :

Brix, Gatteville-le-Phare, Saint-Pierre-Eglise, Sideville, Valognes, Vicq-sur-Mer,

d'autre part,

dénommés les parties prenantes.

Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de ruralité accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur six thématiques prioritaires.

La présente convention financière 2018 liste les actions à engager pour l'année 2018.

Elles pourront être cofinancées par l'État, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles ses actions seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture

1/16

le : 11/10/2018
et publication ou notification

du : 05/10/2018

VU le contrat de ruralité « pour le territoire du Cotentin », signé le 31 août 2017, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

VU les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2018 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de ruralité et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de ruralité, conviennent:

ARTICLE 1 : Objet

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de ruralité, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2018, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2018

Ces actions, qui seront à engager en 2018, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action
- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20 % ou 30 % selon les cas)
- la part attendue par l'État (*dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques, ...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers, ...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles

Le financement de chacune des actions programmées en 2018 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'État, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles régissant. L'engagement financier de l'État au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2018, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

Axe	Action	Fiche	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part État	Part autres financeurs
1	1	4	Brix	1 117 548€	817 548 €	200 000 €	100 000 €
1	2	8	Gatteville-le-Phare	13 669 €	6669 €	7000 €	0
2	4	19	Valognes	375 000 €	265 000 €	110 000 €	0
2	4	27	Sideville	283 000 €	226 400 €	56 600 €	25 000 €
3	6	44	Syndicat intercommunal Clos du Cotentin	66 550 €	16 550 €	0	50 000 €
3	6	46	CAC	250 000 €	100 000 €	75 000 €	75 000 €
3	6	48	Vicq-sur-Mer	291 858 €	61 858 €	80 000 €	150 000 €
3	7	59	CAC	3 927 897 €	2 927 897 €	0	1 000 000 €
3	7	60	CAC	3 636 850 €	3 137 130 €	0	499 720 €
3	7	61	CAC	100 000 €	80 000 €	20 000 €	0
6	12	87	St-Pierre-Eglise	379 259 €	115 481 €	150 000 €	113 778 €

Total crédits État sollicités par type de crédits	DETR	Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) « thématique »	DSIL « contrat de ruralité »	FNADT	CAF	DRAC
	516 600 €	0 €	182 000 €	0 €	213 000 €	0 €

ARTICLE 5 : Durée

La présente convention est signée pour l'année 2018 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'État devant être notifiées avant le 31 décembre 2018.

ARTICLE 6 : Suivi

Le comité de pilotage du contrat de ruralité assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

Fait à Cherbourg en Cotentin , le

*Le Président de la Communauté
d'Agglomération du Cotentin*

Jean-Louis VALENTIN

Le Préfet de la Manche,

Jean-Marc SABATHÉ

La Maire de Brix

La Maire de Gatteville-le-Phare

Le Maire de Saint-Pierre-Eglise

Noëlle BENOIST

Christine LEONARD

Daniel DENIS

Le Maire de Sideville

La Maire de Valognes

Le Maire de Vicq-sur-Mer

Henri DESTRES

Jacques COQUELIN

Richard LETERRIER

CONVENTION ANNUELLE DE FINANCEMENT 2018

ANNEXE 1

Liste des actions programmées en 2018 et leurs modalités de réalisation

Thème du contrat :

AXE 1 Accès aux services et aux soins

Action n°1 : Maintenir une ruralité vivante par le développement de l'offre de service

Fiche-projet 4 : Construction d'une maison des associations

- Localisation : Brix
- Descriptif sommaire : Construction d'une maison des associations : afin d'offrir aux associations un lieu unique et adapté à leurs activités, un bâtiment neuf de 500 m² va être construit. Il sera composé de 3 salles modulables pour que plusieurs activités puissent se dérouler en même temps, ainsi que d'une kitchenette, sanitaires et une zone de stockage pour le matériel.
- Maître d'ouvrage : Commune de Brix
- Maître d'œuvre : Commune de Brix
- Budget de l'action : 1 117 548 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 817 547 € (73,2 %)
- Part attendue par l'État : 200 000 € DETR
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental : 100 000 €
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
Commencement des travaux prévu : août 2018
Achèvement des travaux : septembre 2019
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Thème du contrat :

AXE 1 Accès aux services et aux soins

Action n°2 : Favoriser la dynamique entrepreneuriale et le commerce

Fiche-projet 8 : Réhabilitation de la boulangerie du Phare

- Localisation : Gatteville-le-Phare
- Descriptif sommaire : Réhabilitation de la boulangerie du Phare : la municipalité souhaite restaurer l'ancienne boulangerie afin de proposer un nouveau service aux touristes présents sur le site. Cette restauration permettra le maintien de la dynamique commerciale sur la commune et du service pour la population.
- Maître d'ouvrage : Commune de Gatteville-le-Phare
- Maître d'œuvre : Commune de Gatteville-le-Phare
- Budget de l'action : 13 669 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 6669 € (48,7%)
- Part attendue par l'État : 7000 € DSIL
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental :
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
Commencement des travaux : 2018
Achèvement des travaux : 2018
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Thème du contrat :

AXE 2 Revitalisation des bourgs-centres

Action n°4 : Développement de l'attractivité des bourgs-centres

Fiche-projet 19 : Aménagement des berges du Merderet

- Localisation : Valognes
- Descriptif sommaire : Aménagement des berges du Merderet, coulée verte naturelle, cadre idéal pour créer un cheminement piéton sécurisé et paysagé dans ce secteur historique. Ce cheminement permettra de relier le secteur des musées jusqu'au parc des Cordeliers.
- Maître d'ouvrage : Commune de Valognes
- Maître d'œuvre : Commune de Valognes
- Budget de l'action : 375 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 265 000 € (70,6%)
- Part attendue par l'État : 110 000 € DETR
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental :
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
Commencement des travaux : fin 2018
Achèvement des travaux : mi 2019
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Fiche-projet 27 : Travaux d'aménagement et de sécurisation du bourg

- Localisation : Sideville
- Descriptif sommaire : Aménagement et sécurisation de la voirie du centre-bourg
Requalification de la voirie reliant la partie urbanisée de la commune avec les écoles et la mairie et la place de l'église, pour créer un espace partagé harmonieux et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel de la commune.
- Maître d'ouvrage : Commune de Sideville
- Maître d'œuvre : Commune de Sideville
- Budget de l'action : 283 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 201 400 € (71,2%)
- Part attendue par l'État : 56 600 € DETR
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental : 25 000 €
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
Commencement des travaux : mars 2018
Achèvement des travaux : 30 septembre 2018
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Thème du contrat :

AXE 3 Attractivité du territoire

Action n°6 : Faire du Cotentin une destination touristique structurée

Fiche 44 : Signalétique patrimoniale du Clos du Cotentin

- Localisation : Coeur Cotentin
- Descriptif sommaire : Signalétique patrimoniale du Pays d'Art et d'Histoire : le coeur du Cotentin souffre d'une moindre lisibilité médiatique par rapport aux territoires littoraux : afin de mettre en valeur les 25 sites majeurs, une signalétique patrimoniale sera mise en place.
- Maître d'ouvrage : Syndicat intercommunal du Clos du Cotentin
- Maître d'œuvre : Syndicat intercommunal du Clos du Cotentin
- Budget de l'action : 66 550 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 13 550 € (20,36%)
- Part attendue par l'État :
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental :
 - Fonds européens : 50 000€
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : Début de l'opération 2018 – fin 2020
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Fiche 46 : Réhabilitation du site touristique du moulin du Cotentin de la Côte des Isles

- Localisation : Fierville-les-Mines
- Descriptif sommaire : Réhabilitation du site touristique du moulin du Cotentin de la Côte des Isles : ce site, créé en 1997, comprend un moulin à vent et une auberge du terroir. Le projet porte sur le remaniement du bâtiment d'accueil.
- Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Maître d'œuvre : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Budget de l'action : 250 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 100 000 € (40%)
- Part attendue par l'État : 75 000 € *DSIL*
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental : 25 000 €
 - Fonds européens : 50 000 €
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : lancement des travaux en juin 2018
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Fiche 48 : Réhabilitation de l'ancien presbytère en gîte communal

- Localisation : Vicq sur Mer – Commune déléguée de Gouberville
- Descriptif sommaire : Réhabilitation de l'ancien presbytère de Gouberville en gîte communal de grande capacité à proximité du chemin de randonnée GR 233. Les objectifs sont le maintien du patrimoine de la commune, et une nouvelle offre touristique d'hébergements.
- Maître d'ouvrage : Commune de Vicq sur Mer
- Maître d'œuvre : Commune de Vicq sur Mer
- Budget de l'action : 291 858 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 61 858 € (21,19%)
- Part attendue par l'État : 80 000 € *DSIL*
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental : 100 000 €
 - Fonds européens : 50 000 €
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : Début des travaux juin 2018. Fin des travaux fin 2018.
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Thème du contrat :

AXE 3 Attractivité du territoire

Action n°7 : Développer une offre de services favorisant l'entrepreneuriat

Fiche 59 : Extension de la ZA des Costils et création de la ZAC aux Pieux

- Localisation : Les Pieux et Benoistville
- Descriptif sommaire : Extension de la ZA des Costils et création de la ZAC aux Pieux dans la continuité de la zone existante pour permettre le confortement de l'accueil de nouvelles entreprises et diversifier ainsi le tissu économique. Création d'un nouveau périmètre de 10 ha sur Les Pieux et 6 ha sur Benoistville.
- Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Maître d'œuvre : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Budget de l'action : 3 927 897 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 2 927 897 € (74,5%)
- Part attendue par l'État : *néant*
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional : 800 000 €
 - Conseil départemental :
 - Fonds européens :
 - Autres : 200 000 € EDF
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : début 2018 et fin 2019
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Fiche 60 : Extension de la ZA d'Armanville

- Localisation : Valognes
- Descriptif sommaire : Extension de la ZA d'Armanville : sur 19 ha afin de permettre le développement d'entreprises issues du tissu artisanal local et d'accueillir de nouvelles entreprises de production. Cela favorisera la création de nouveaux emplois sur le territoire.
- Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Maître d'œuvre : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Budget de l'action : 3 636 850 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 3 137 130 € (86,2%)
- Part attendue par l'État : *néant*
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental : 499 720 €
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
Début 2018 fin 2019
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Fiche 61 : Schéma d'accueil des entreprises

- Localisation : arrondissement de Cherbourg
- Descriptif sommaire : Réalisation d'un Schéma directeur des zones d'activité afin de définir les besoins actuels et à venir et d'aménager de nouveaux parcs d'activité. C'est un outil stratégique qui permet de fixer des objectifs, d'établir un lien entre une politique de développement territorial et les modalités d'accueil des activités économiques en termes de capacité et de qualité.
- Maître d'ouvrage : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Maître d'œuvre : Communauté d'agglomération du Cotentin
- Budget de l'action : 100 000 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 80 000 € (80%)
- Part attendue par l'État : 20 000 € *DSIL*
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental :
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) :
Début 2018 fin 2019
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.

Thème du contrat :

AXE 6 La cohésion sociale

Action n°12 : Soutenir les initiatives en faveur du sport, de la culture et de la jeunesse

Fiche 87 : Requalification de la salle de théâtre

- Localisation : St Pierre Eglise
- Descriptif sommaire : Requalification de la salle de théâtre trop vétuste et plus aux normes.
- Maître d'ouvrage : St Pierre Eglise
- Maître d'œuvre : St Pierre Eglise
- Budget de l'action : 379 259 € HT
- Part mobilisée par le maître d'ouvrage : 115 481 € (30,45%)
- Part attendue par l'État : 150 000 € DETR
- Part attendue des autres contributeurs, signataires-partenaires du contrat de ruralité, autres cofinanceurs :
 - Conseil régional :
 - Conseil départemental : 113 778 €
 - Fonds européens :
 - Autres :
- Calendrier de réalisation (lancement, phase de chantier, fin prévisionnelle des travaux) : 2018
- Indicateurs de suivi et d'évaluation : par le biais de l'instruction et du paiement des subventions État, un suivi de chaque fiche-projet sera effectué.